

**RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 1
ADRESSÉE À INTRAGAZ**

**PAR
STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)**

**G INTRAGAZ-DESCRIPTION DES SCÉNARIOS ALTERNATIFS AUX SITES
D'ENTREPOSAGE D'INTRAGAZ – B-0012, INTRAGAZ-1, DOC. 8**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3807-1-12

Référence : INTRAGAZ, Dossier R-3807-2012, Pièce B-0012, Intragaz-1, Doc. 8, Annexe 2, Tableau 1-fournisseur A, page 2, colonnes 4, 5 et 6, ligne 10.

Demande(s) :

a) Dans les colonnes 4, 5 et 6, il semble que le sous-total transport et entreposage soit erroné : nous trouvons 420,3M\$, 424,5M\$ et 423,9M\$ alors que nous lisons 414,1M\$, 418,2M\$ et 423,7M\$. Qu'en est-il ? Veuillez inclure les correctifs dans le dépôt d'une pièce rectifiée.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3807-1-13

Référence : INTRAGAZ, Dossier R-3807-2012, Pièce B-0012, Intragaz-1, Doc. 8, Annexe 2, Tableau 1-fournisseur B, page 3, colonnes 4, 5 et 6, ligne 10.

Demande(s) :

a) Dans les colonnes 4, 5 et 6, il semble que le sous-total transport et entreposage soit erroné : nous trouvons 431,2M\$, 434,6M\$ et 427,1M\$ alors que nous lisons 419,4M\$, 422,8M\$ et 427,1M\$. Qu'en est-il ? Veuillez inclure les correctifs dans le dépôt d'une pièce rectifiée.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3807-1-14

Référence : INTRAGAZ, Dossier R-3807-2012, Pièce B-0012, Intragaz-1, Doc. 8, Annexe 2, Tableau 1-Fournisseur C, page 4, colonnes 4, 5 et 6, ligne 10.

Demande(s) :

a) Dans les colonnes 4, 5 et 6, il semble que le sous-total transport et entreposage soit erroné : nous trouvons 416,5M\$, 420,4M\$ et 425,5M\$ alors que nous lisons 411,4M\$, 415,4M\$ et 423,7M\$. Qu'en est-il ? Veuillez inclure les correctifs dans le dépôt d'une pièce rectifiée.

Réponses 1-12 à 1-14 :

Tel qu'il appert de la pièce B-0012, Intragaz-1, Document 8, les données qui y sont contenues proviennent de Gaz Métro. Conséquemment, Intragaz a demandé à Gaz Métro de répondre aux questions se rapportant à cette pièce.

Les coûts d'entreposage présentés à la ligne 9 de l'annexe 2 (tableaux 1 à 4) de la pièce Intragaz-1, Document 8, sous les options 3, 4 et 5 sont erronés. Toutefois les sous-totaux et totaux présentés aux lignes 10 et 14 à 16 sont corrects. Une pièce révisée est déposée.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3807-1-15

Référence : INTRAGAZ, Dossier R-3807-2012, Pièce B-0012, Intragaz-1, Doc. 8, Annexe 2, Tableau 2, 3 et 4-Fournisseur A, B et C, page 6 à 13, colonnes 4, 5 et 6, ligne 10.

Demande(s) :

a) En fait dans tous ces tableaux les colonnes 4, 5 et 6 sont erronées pour le sous-transport et entreposage de la ligne 10. Qu'en est-il ? Il s'ensuit que le tableau 5 de la page 14, qui reprend ces résultats, soit aussi erroné. Veuillez inclure les correctifs dans le dépôt d'une pièce rectifiée.

Réponse :

Le tableau 5 de l'annexe 2 de la pièce Intragaz-1, Document 8 n'est pas erroné.